

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2012**

### **COMPTE RENDU AFFICHAGE**

L'AN DEUX MILLE DOUZE le 25 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, le 18 septembre 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Patrick BEAUDOUIN, Maire,  
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF (à partir du point 1), Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire,

Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoit AINS, M. Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

#### **ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. Alain ASSOULINE (à partir du point 1), conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean EROUKHMANOFF,  
Mme Pascale TRIMBACH, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à Mme Florence CROCHETON,  
M. Marc MEDINA, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Guy MONTAGNON,  
Mme Sarah GAUBERT, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. Jean-Philippe DARNAULT,  
Mme Stéphanie BRONSZTAJN, conseiller municipal délégué, pouvoir donné à M. le Maire,  
Mme Brigitte ARTHUR, conseiller municipal, pouvoir donné à M. David GREAU, conseiller municipal,

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Jean EROUKHMANOFF, adjoint au maire (jusqu'au point 0 inclus)  
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **0. Approbation du précédent compte rendu**

Le Conseil Municipal a approuvé le procès verbal du 26 juin 2012, à la majorité des membres présents et représentés.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, , Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

2 abstention : M. Benoit AINS, M. Michel MAHEROU

0 contre

## **1. Approbation du principe de délégation de service public pour le marché dénommé « marché aux vieux papiers »**

Sur rapport de M. MONTAGNON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le principe de délégation de service public pour le marché dénommé « marché aux vieux papiers », sis place Gallieni à Saint-Mandé les mercredis de chaque semaine.

## **2. Demande de subvention à l'Agence « Eau Seine Normandie » pour des travaux annuels d'assainissement sur le réseau de la commune**

Sur rapport de Mme DUSSUD, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de ces travaux et de l'autoriser à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

## **3. Modification du Plan Local d'Urbanisme**

Sur rapport de Mme CROCHETON, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à prescrire la modification du PLU qui porte sur des :

- Modifications ponctuelles des documents graphiques : plan des espaces verts protégés et des arbres remarquables, carte des éléments de patrimoine et plan des hauteurs.
- Modifications ponctuelles du règlement : toilettage des dispositions règlementaires, réforme des surfaces de planchers prises en compte dans l'instruction des permis de construire, modification du tableau des espaces verts protégés.
- Compléments corrélatifs du rapport de présentation concernant notamment la modification des règles et des plans.

## **4. Modification du tableau des emplois de la ville**

Sur rapport de M. DARNAULT, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la ville comme suit :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Rédacteur chef	3	- 3	0
Rédacteur principal	4	- 4	0
Rédacteur	13	- 13	0

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	+ 3	3

Rédacteur principal de 2ème classe	0	+ 4	4
Rédacteur	0	+ 13	13

**5 Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 aux conventions relatives au versement d'une subvention aux coopératives scolaires des écoles maternelles et élémentaires pour les classes de découverte**

- a/ - coopérative n°560 de l'école maternelle Paul Bert
- b/ - coopérative n°232 de l'école élémentaire Paul Bert
- c/ - coopérative n°562 de l'école maternelle Charles Digeon
- d/ - coopérative n°231 de l'école élémentaire Charles Digeon
- e/ - coopérative n°706 de l'école Emilie et Germaine Tillion
- f/ - coopérative n°561 de l'école maternelle Tourelle

Sur rapport de Mme MARGHIERI, adjoint au maire, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention passée avec les équipes pédagogiques de l'école pour l'organisation des classes de découverte à destination des élèves saint-mandéens :

- a/ maternelle Paul Bert (coopérative n°560)
- b/ élémentaire Paul Bert (coopérative n°232),
- c/ maternelle Charles Digeon (coopérative n°562),
- d/ élémentaire Charles Digeon (coopérative n°231),
- e/ Emilie et Germaine Tillion (coopérative n°706),
- f/ maternelle La Tourelle (coopérative n°561).

**6 Subvention exceptionnelle de 65,80 € au profit de l'association ADAMA (Aide au Développement d'Afrique et de Madagascar)**

Sur rapport de Mme LE GALL, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 65,80 € au profit de l'association ADAMA.

**7 Modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale familiale**

Sur rapport de Mme PALLIERE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la modification du règlement de fonctionnement de la crèche municipale familiale comme suit :

- 1 enfant = 0,05 % de taux d'effort
- 2 enfants = 0,04 % de taux d'effort
- 3 enfants et plus = 0,03 % de taux d'effort

**8 Participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de ski de l'année 2013**

Sur rapport de M. EROUKHMANOFF, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de ski du 2 au 9 mars 2013 comme suit :

Tranches	Grille des barèmes	% de facturation	Coût du séjour par enfant
A	moins de 305€	20 %	179,00 €
B	de 305 à 610€	33 %	295,35 €
C	de 610 à 915€	50 %	447,50 €
D	de 915 à 1220€	67 %	599,65€ €
E	de 1220 à 1525€	83 %	742,85 €
F	plus de 1525€	100 %	895,00 €

Tarif hors commune : 939,75€ (prix tranche 6 + 5%)

### **9 Répartition de la subvention du Conseil Général du Val-de-Marne entre les associations sportives de Saint-Mandé**

Sur rapport de M. NECTOUX, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, par 31 voix sur 31 la répartition de la subvention du Conseil Général entre les associations sportives saint-mandéennes (M. MAHEROU ne prenant pas part au vote).

<b>TABLEAU DE LA REPARTITION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF</b>		
L'ASSOCIATION	PRÉSIDENT	2012
LE FOOTBALL CLUB DE ST MANDÉ	M. Philippe RODRIGUEZ	1 300,00
L' A.S.M. HAND BALL	M. Philippe VIDAL	4 300,00
LA SAINT-MANDÉENNE	M. Daniel COLLIN	750,00
LA LORRAINE DE ST MANDÉ	M. Jean-François POISSON	450,00
LES CAVALIERS DE LA TOURELLE	M. Jean BOGGIO	1 902,40
ASSO. DU COLLEGE OFFENBACH	Mme Christine RICHEN	300,00
ASSO. DU COLLEGE DECROLY	Mme Pascale MAUCANDE	150,00
	TOTAL	<b>9 152,40</b>

### **10 Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°5 à la convention financière pour l'association « l'ASM Hand Ball »**

Sur rapport de M. WEIL, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°5 relatif à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association ASM Hand Ball pour l'année 2012/2013.

### **11 Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°5 à la convention financière pour l'association « La Saint-Mandéenne »**

Sur rapport de Mme FOUGEROLE, adjoint au maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, par 31 voix sur 31 l'avenant n°5 relatif à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association la Saint-Mandéenne pour l'année 2012/2013 (M. MAHEROU ne prenant pas part au vote).

### **12 Autorisation donnée à M. le Maire de signer l'avenant n°2 à la convention financière pour l'association « Le Football Club de Saint-Mandé »**

Sur rapport de Mme SEVESTRE, conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°2 relatif à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Saint-Mandé et l'Association Football Club de Saint-Mandé pour l'année 2012/2013.

### **13 Application de l'article L 2122.21 L2122.22 L 2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions suivantes prises par M. le Maire :

- Instituant la création d'une régie d'avances auprès de la Maison des marronniers (2007-01 et 2003-13)
- Instituant la création d'une régie de recettes pour la maison des marronniers qui abroge la 2005-06 modifiée par la 2007-04
- Approbation d'une convention de mise à disposition de barnum entre la ville de Saint-Mandé et la crèche parentale "Les Petits Castors"
- Portant fixation des tarifs de voirie 2012 pour le stationnement de surface et les parkings souterrains
- Portant approbation des conventions de prestations extérieures pour les ateliers de la Maison pour Tous
- Portant approbation d'un contrat de cession relatif à la diffusion d'un spectacle "viens faire le bal" artiste Bouskidou
- Portant approbation de la convention relative à l'utilisation de l'orgue de l'église Saint-Louis de Vincennes

- Autorisant M. le Maire à signer l'extension de la convention relative aux chèques vacances à passer entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances et la ville de Saint-Mandé
- Portant approbation d'une convention de mise à disposition de la salle de billard de la Maison des Marronniers à l'association "La Passerelle" pendant la saison 2012-2013
- Portant refinancement du contrat de prêt MON198143CHF002

**0 bis Vœu pour le maintien des activités de l'hôpital Bégin**

Sur rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le vœu pour le maintien des activités de l'hôpital Bégin.

**14 Questions diverses**

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a levé la séance à 21h20**